

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
KIGALI.

Kigali, le 27. FEV. 1990

N° 434/08/00/1990

A traiter par
Date entrée : 27-2-90
N° Classement : 4269/80

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Objet:
Rapport de mission sur
la réunion ministérielle
des PMA tenue à Dhaka
du 10 au 12 Février
1990.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre par la présente le rapport de la délégation rwandaise que j'ai conduite aux travaux de la réunion ministérielle des Pays les Moins Avancés tenue à DHAKA du 10 au 12 Février 1990. Elle était composée en plus de moi-même, de Messieurs:

- TWAGIRAYEZU Alexis, Directeur Général de la Planification au Ministère du Plan et
- MULINDAHABI Dominique Savio, Directeur de la Coopération Multilatérale au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

D'emblée, il y a lieu de préciser que l'Assemblée Générale des Nations Unies, par sa résolution 42/177 du 11 Décembre 1987, avait décidé qu'une deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA se tiende à un niveau élevé en Septembre 1990 à Paris.

Cette deuxième Conférence aura à évaluer les résultats du Nouveau Programme Substantiel d'Action (NPSA) pour les PMA adopté par la première Conférence des Nations Unies qui a eu lieu en Septembre 1981 à Paris et, à mettre au point de nouvelles actions en faveur des PMA susceptibles de promouvoir la croissance et le développement dans ces pays.

Il était donc nécessaire qu'à la veille de la tenue de la deuxième Conférence, les ministres du Groupe des PMA, actuellement au nombre de 42 pays, se réunissent et se concertent pour harmoniser leurs points de vue afin d'adopter une position commune à faire entendre à la Communauté Internationale, sur les réelles préoccupations du groupe et sa vision quant aux mesures urgentes et adéquates qui devraient être prises pour assurer une réelle croissance de leurs économies et un bien être de leurs populations.

La réunion de DHAKA avait donc pour objet d'examiner tous les aspects concernant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui se tiendra à Paris du 03 au 14 Septembre 1990, et pour élaborer la position commune de nos pays sur les questions devant être abordées par la Conférence et les réunions préparatoires à celle-ci.

Ont participé à la Réunion 31 PMA à savoir: Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Birmanie, Botswana, Burundi, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Yemen Démocratique, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Maldives, Mali, Mauritanie, Nepal, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Ouganda, Tanzanie, Vanuatu, République Arabe du Yemen.

Après avoir procédé à l'évaluation des progrès enregistrés dans la situation socio-économique de nos pays durant les années 1980 eu égard aux mesures nationales et internationales appliquées, les Ministres ont pu statuer sur les conditions et mesures requises, aussi bien au niveau des politiques nationales qu'à celui des mesures internationales d'appui, pour qu'un nouveau plan d'action en faveur des PMA au cours des années 90 puisse avoir un impact réel et bénéfique aux économies de ces pays.

Pour ce qui est de l'évaluation de la situation socio-économique des PMA au cours des années 80, les Ministres ont noté que dans l'ensemble, les années 80 avaient été une période de stagnation dans presque tous les domaines pour les PMA et même de véritable régression pour certains d'entre eux. Ils ont constaté avec consternation qu'au cours de cette période, les indicateurs économiques n'avaient que peu ou pas progressé. Par ailleurs les objectifs du Nouveau Programme substantiel d'Action (NPSA) en faveur des PMA avaient été loin d'être atteints, aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel.

En effet, les NPSA fixait l'objectif de croissance dans les PMA, au cours de la décennie 80 à 9,2% par an. Hélas, ce taux objectif n'a pu se situer qu'entre 2% et 3% par an en moyenne, sur toute la période concernée. Souvent, le taux de croissance démographique a été supérieur à celui de la croissance économique, ce qui en d'autres termes s'est traduit par une baisse progressive du pouvoir d'achat par personne dans ces pays.

Les Ministres ont noté également avec une profonde préoccupation que les prix de nos matières premières continuent à subir une chute inexorable, en même temps que l'encours et le service de la dette ont atteint des niveaux entravant tout effort de développement des PMA

A cet égard, il est à noter, à titre d'exemple, qu'à la fin de 1986, le volume total de la dette extérieure des PMA représentait 60% de leur PIB global, tandis que le seul service de la dette absorbait plus de 30% de leurs recettes d'exportations de biens et de services.

Tous ces problèmes, joints à l'insuffisance des apports de ressources extérieures, à la lenteur des transformations structurelles et technologiques et auxquels s'ajoutent des contraintes géographiques et des aléas climatiques défavorables, continuent d'exacerber la marginalisation de la position de nos pays dans l'économie mondiale.

Après avoir dégagé ce sombre tableau de la décennie écoulée, nous avons réaffirmé avec fermeté dans notre position commune, que la responsabilité première de notre développement socio-économique revenait à nous-mêmes. C'est d'ailleurs ce cadre que nous avons et continuons d'entreprendre des mesures de réforme et de redressement économiques, pour rétablir la croissance et le développement.

Toutefois, nous avons aussi reconnu que du fait de la faiblesse des PMA et de nos graves handicaps structurels, nos efforts intérieurs doivent être complétés par des ressources extérieures adéquates fournies en temps opportun et dans des conditions prévisibles et soutenues, afin de parvenir à un taux de croissance acceptable et soutenu.

C'est pourquoi, notre voix a été unanime à demander à l'ensemble des donateurs de prendre des engagements plus fermes et plus déterminés concernant leur contribution aux besoins globaux en ressources des PMA.

Parmi les autres mesures internationales d'appui, les Ministres ont souligné la pertinence de l'augmentation substantielle des flux financiers vers nos pays, l'allègement du problème de la dette et voire la possibilité de son annulation immédiate et totale ainsi que l'accès facile des produits en provenance des PMA aux marchés des pays développés.

S'agissant spécialement de la question des produits de base dont la chute des cours a sérieusement touché les PMA, nous avons recommandé qu'une aide importante soit accordée à nos pays en vue de la diversification de la base de leurs exportations, que la transparence des marchés soit plus accrue et les distorsions commerciales réduites.

Enfin, nous avons formulé l'espoir que la Conférence de 1990 puisse réaffirmer la nécessité de prendre des mesures effectives relatives au transfert de technologie en faveur des PMA.

Pour ce qui est des politiques nationales pour les années 90, nous avons souligné qu'une haute priorité devra être à la réduction de la pauvreté au cours de la décennie 90.

Pour ce faire, nos pays devraient:

- mener une politique soutenue de mobilisation des ressources intérieures pour le développement;
- mobiliser les ressources humaines pour le développement par :
 - a) l'enseignement et la formation de la population et surtout la formation technologique;
 - b) une bonne politique de santé, surtout par la protection de la vie des enfants et des mères et la lutte contre les maladies endémiques;
 - c) des politiques adéquates en matière de population et d'intégration de la femme au développement;

La modernisation de la base économique devra aussi être un pari des politiques nationales pour la décennie à venir et l'agriculture devra en être l'élément moteur fondamental.

En définitive, nous avons souligné la nécessité d'un suivi soutenu, coordonné et efficace de plan d'action en faveur des PMA pour les années 90 aux niveaux national et global. A cet effet, nous avons souhaité que puissent participer à ce mécanisme de suivi, les PMA eux-mêmes, les gouvernements donateurs, les institutions multilatérales et autres organismes des Nations Unies.

Dans le même contexte, nous avons souligné la nécessité urgente de créer à DHAKA un Centre de Recherche sur les PMA. Ce centre aurait pour mission, notamment de réaliser et de promouvoir les travaux de recherche et d'analyse sur les questions relatives au développement des PMA. Cependant la mise en place de ce centre devra faire l'objet d'une étude préalable.

Nous avons demandé à la communauté internationale de fournir une assistance financière, technique et autre adéquate au Centre, lorsque celui-ci aura été durablement établi.

Enfin, avant de sanctionner la fin des travaux par une Déclaration politique à l'adresse de la Communauté internationale, notre réunion a décidé d'entreprendre des missions de sensibilisation chez l'ensemble des donateurs, au plus haut niveau politique, aux problèmes et aux besoins des PMA. A cette fin, il a été décidé qu'une mission composée de 4 ministres des PMA, non encore désignés, se rendrait dans les capitales des pays donateurs immédiatement après la réunion du Comité Préparatoire de la Conférence qui se tiendra à Genève du 26 Mars au 3 Avril 1990.

Les ministres se sont aussi convenus de tenir une réunion à Paris avant le débat des travaux de la Deuxième Conférence des Nations Unies pour la PMA aux fins d'affiner leur position selon les développements qui auront eu lieu dans l'entretemps.

Tel est, Monsieur le Président, l'essentiel des résultats de la réunion des Ministres des PMA tenue à DHAKA du 10 au 12 Février 1990. Vous voudrez bien trouver ci-joint la Déclaration politique faite par les Ministres à l'adresse de la Communauté internationale, son annexe sanctionnant les travaux de la réunion aussi bien en ce qui concerne l'évaluation des progrès enregistrés dans les années 80 qu'en ce qui a trait aux conditions et mesures requises pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des PMA au cours des années 90, et trois décisions prises par les Ministres.

Nous pouvons nous réjouir de la convergence de vues entre les politiques de notre pays et celles préconisées par l'ensemble des PMA dans la position commune, notamment en matière de valorisation des ressources humaines, du

caractère prioritaire de l'agriculture, d'allègement du fardeau de la dette extérieure et du principe fondamental que le pays ne doit d'abord compter que sur les efforts de ses propres fils et filles.

J'aimerais enfin Vous informer que la délégation n'a pas pu regagner Kigali le 13 Février 1990 comme prévu dans les ordres de mission. Une lettre séparée Vous est adressée à ce sujet.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Colonel Aloys NSEKALIJE,
Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat.

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement
KIGALI.
- Monsieur le Président du Conseil
National de Développement
KIGALI.
- Monsieur le Ministre (tous)
KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI.



ANNEXE A LA DECLARATION MINISTERIELLE

DOCUMENT DE DHAKA ADOPTE PAR LES MINISTRES
DE PMA A LEUR REUNION TENUE DU 10 AU 12 FEVRIER 1990
A DHAKA (BANGLADESH)

Les Ministres des pays les moins avancés (PMA) se sont réunis à Dhaka (Bangladesh) du 10 au 12 février 1990 à l'invitation du Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh pour examiner tous les aspects concernant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Paris en septembre 1990, et pour élaborer la position de leurs pays sur les questions devant être abordées par la Conférence et les réunions préparatoires à celle-ci, conformément à la résolution 42/177 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Suite à leurs discussions, les Ministres ont adopté le présent document final, intitulé Document de Dhaka, qui comprend les éléments ci-après.

Evaluation des progrès enregistrés dans la situation socio-économique des pays les moins avancés durant les années 80 à la lumière des mesures nationales et internationales appliquées

Lors de leur réunion de Dhaka, les ministres des PMA ont insisté sur le fait que l'évaluation des progrès enregistrés dans la situation socio-économique des PMA devait dépeindre fidèlement la réalité de l'état de développement économique actuel de ces pays. Ils tenaient également à ce que cette évaluation prenne entre autres dûment en compte la stagnation et le déclin de la plupart des PMA ainsi que la croissance négative enregistrée dans nombre d'entre eux.

Les Ministres ont noté que, dans l'ensemble, les années 80 avaient été une période de stagnation dans presque tous les domaines pour les PMA et même de véritables régressions dans certains d'entre eux. Ils ont constaté avec consternation qu'au cours de cette période, la situation socio-économique n'avait cessé d'empirer et que les indicateurs économiques n'avaient que peu ou pas progressé. Le revenu moyen par habitant des PMA avait baissé 4 années de suite, après avoir légèrement augmenté en 1981, et comme leur taux moyen de croissance économique avait été de 2,3% par an de 1980 à 1987 et leur croissance démographique de 2,6 par an, le PNB par habitant avait en fait baissé au cours de la même période. Sur 42 PMA, seuls 12 avaient réussi à faire progresser leur PNB par habitant de 1980 à 1986 et, au cours des 2 dernières années, la croissance de certains d'entre eux, avaient été sérieusement ralenties par suite de terribles catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement, et de difficultés de transit.

Les Ministres ont également pris note avec une profonde inquiétude de la détérioration rapide du climat social dans les PMA. Le chômage et le sous emploi y étaient montés en flèche pendant cette période. On avait également enregistré une augmentation absolue du nombre d'analphabètes et une recrudescence de la malnutrition infantile. Les indicateurs relatifs à l'espérance de vie moyenne à la naissance, à la mortalité infantile et au taux de vaccination n'avaient pas non plus vraiment progressé.

Les ministres ont noté que tout au long des années 80, les PMA avaient été obligés de limiter leurs investissements à cause de toutes sortes de facteurs extérieurs défavorables. Au cours de la décennie, ils avaient subi un effritement constant de leur pouvoir d'achat dû à la baisse continue des cours des produits de base et à la tendance à la hausse des prix de leurs importations. En moyenne, la valeur des exportations des PMA avait diminué de 0,4% par an de 1980 à 1987, tandis que les termes de l'échange avaient reculé de 2,6% par an en raison du déficit commercial supérieur à 1,3 milliard de dollars des Etats-unis enregistré au cours de la même période de 1982 à 1985, les fluctuations des recettes d'exportation avaient à elles seuls entraîné un manque à gagner de 10 millions de dollars des Etats-Unis en moyenne par an pour les PMA.

Les ministres ont fait remarquer que cette tendance extrêmement décourageante de la situation socio-économique avait sérieusement entamé l'épargne et les investissements dans les PMA. Au cours des années 80, ces pays avaient beaucoup perdu de leur pouvoir d'épargne, forcés qu'ils étaient de maintenir leur consommation à un niveau minimum face à la croissance continue de leur population, au déclin de leur croissance économique et à l'aggravation de leur pénurie de devises. Ils ont en outre noté que dans plus d'un tiers de tous les PMA, l'épargne avait été négative pendant de longues périodes au cours des années 80 et que, dans beaucoup d'entre eux elle était très loin de répondre aux besoins réels.

Les ministres ont insisté sur le fait qu'en raison des problèmes d'épargne et de la pénurie de devises qu'ils avaient connus au cours de la plus grande partie des années 80, les PMA n'avaient cessé de voir s'amenuiser leur capacité de procéder à des investissements productifs et d'endiguer les pertes de capitaux déjà limités. La part de l'investissement brut dans le PIB était tombée de 19% en 1981-1983 à environ 14% en 1984-1986. Comme une grande partie de l'épargne à investir avait dû servir à colmater les pertes de capitaux existants, le taux d'investissement net avait fortement baissé dans les PMA. En outre, environ deux tiers de l'épargne ayant dû être consacrée à des besoins immédiats, seulement 2% en moyenne du PIB avait pu être affecté à de nouveaux investissements à des fins de restructuration et d'expansion des capacités existantes, ce qui représentait un peu plus du quart du chiffre enregistré au début de la décennie.

Les ministres ont en outre fait remarquer que pendant le plus clair des années 80, la croissance des PMA avait beaucoup souffert de l'aggravation du problème de l'épargne et de la pénurie de devises, ainsi que du rétrécissement de l'investissement productif que ces phénomènes avaient entraîné. Tout cela avait eu les répercussions les plus désastreuses sur tous les secteurs importants de l'économie de ces pays. Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture avaient notamment enregistré des résultats d'ensemble médiocres pendant ces années. De 1980 à 1987, la production alimentaire annuelle moyenne par habitant avait ainsi diminué de 0,7% tandis que l'agriculture en général connaissait un déclin de 0,6%. Le secteur industriel et manufacturier - essentiellement tributaire de celui de l'agriculture - avait à son tour accusé une baisse de 0,4% par an de la production par habitant de 1980 à 1985. Les ministres ont également noté que le nombre de PMA dont la croissance industrielle avait été négative ou négligeable en chiffres absolus avait augmenté au cours de cette période. Ils ont insisté sur le fait que la réduction des investissements avait également eu une influence défavorable sur le développement de secteurs importants de l'économie tels que les ressources naturelles et notamment l'énergie, les transports et les communications, la santé et les soins médicaux, l'enseignement et les ressources humaines, etc.

Mesures nationales appliquées durant les années 80

Les ministres ont signalé qu'en dépit du ralentissement sans précédent du développement dans les années 80, les pays les moins avancés avaient entrepris des réformes majeures en vue d'une transformation structurelle de leur économie conformément aux objectifs du nouveau Programme substantiel d'action. Ils ont souligné que des mesures avaient été prises et mises en oeuvre pour réaliser ou éliminer les déficits budgétaires et ou ceux liés à la balance des paiements, favorisant une meilleure utilisation des ressources disponibles, mobiliser davantage les ressources nationales et accroître les contributions d'importants secteurs de l'économie au PAG.

Les ministres ont noté à cet égard qu'au cours des années 80, 23 PMA, soit la moitié de ces pays, avaient élaboré et appliqué des programmes de stabilisation et d'ajustement économiques avec l'accord du Fonds monétaire international (FMI). D'autres PMA avaient de leur côté entrepris des programmes de réforme en dehors du cadre du FMI. Les programmes d'ajustement mis en oeuvre par les PMA au cours de cette période étaient essentiellement axés sur l'assouplissement des taux de change (dévaluation monétaire) et un effort de gestion de la demande dans un souci de discipline fiscale et monétaire.

Les ministres ont de plus indiqué qu'au cours de cette même période, beaucoup de PMA avaient aussi adopté de vastes programmes de réforme financés au moyen de prêts à l'ajustement structurel ou de prêts à l'ajustement sectoriel octroyée par la Banque mondiale. Ces programmes visaient essentiellement à améliorer l'efficacité des entreprises publiques, à élargir le rôle du secteur privé dans l'économie nationale et à renforcer les secteurs directement productifs, notamment l'agriculture, grâce à des augmentations de prix. Les PMA ont également redoublé d'efforts pour mobiliser des ressources financières sur le plan intérieur, mettre en valeur et mobiliser leurs ressources humaines et d'autres secteurs importants de leur économie. Les programmes d'ajustement structurel mis en place par les PMA n'ont toutefois souvent pas réussi à régler les problèmes de ces pays et ceci à cause de leurs objectifs trop étroits, de leur nature cyclique, de l'importance excessive qu'ils accordaient au redressement des déséquilibres monétaires, fiscaux et extérieurs, de leurs répercussions négatives sur l'investissement dans des secteurs vitaux ainsi que leur échéance inhabituellement rapprochée.

Les ministres ont également fait remarquer que plusieurs facteurs avaient fortement réduit la portée des efforts de création de capitaux d'investissement dans les PMA, à savoir: i) l'existence d'un important secteur non structuré dans l'économie, ii) l'impact négatif sur l'épargne privée de la baisse du revenu par habitant enregistrée dans la plupart des PMA au cours des années 80, iii) la réduction de l'épargne publique en raison de la persistance des déficits budgétaires; iv) les très faibles taux d'intérêt, souvent négatifs en termes réels, et v) l'absence d'établissements et de mécanismes financiers adéquat et effectif qui auraient permis de canaliser l'épargne. Un autre facteur a sérieusement fait obstacle à la mobilisation des ressources

intérieures, à savoir l'inélasticité du secteur privé des PMA dû à leur sous-développement face aux différentes incitations financières qui leur avaient été offertes.

Mesures internationales d'appui au cours des années 80

Les ministres ont rappelé avec une profonde satisfaction la sensibilité avec laquelle la communauté internationale avait abordé les problèmes des pays les moins avancés au cours des années 80, ils ont cependant noté que si, du point de vue de la performance des donateurs, des efforts soutenus avaient été entrepris par de nombreux pays développés, le transfert réel de ressources - qui représente la différence entre le compte des opérations courantes et les paiements nets faits au titre des intérêts, corrigée par l'indice de la valeur à l'importation des PMA avait baissé de plus d'un quart au cours des années 80. Ils ont également noté que le chiffre de 0,09% du PNB des donateurs pour l'APD se situait bien loin de l'objectif de 0,15% fixé dans le NPSA. Dans certains cas, la part du PNB des principaux donateurs membres du Comité d'aide au développement consacrée à l'aide au développement en faveur des PMA n'avait pas connu d'amélioration notable. Cette situation avait, selon les ministres, aggravé davantage encore les problèmes des PMA. Ils ont en outre noté qu'à tous points de vue, au cours des années 80, l'augmentation de l'aide publique au développement en faveur des PMA avait été insuffisante et n'avait pas atteint les projections faites dans le nouveau Programme substantiel d'action. A cet égard, ils ont souligné l'importance particulière que revêtait pour les PMA la création, au cours des années 80, de nouveaux mécanismes tels que la facilité d'ajustement structurel du FMI et ses facilités renforcées, et le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne de la Banque mondiale. Toutefois, l'accès de nombreux PMA à ces mécanismes est encore restreint.

Les ministres ont également noté que des améliorations avaient été apportées aux conditions et aux modalités de l'aide accordée aux PMA. Ils ont toutefois fait remarquer que malgré une certaine évolution positive, notamment le fait que plusieurs donateurs membres du Comité d'aide au développement accordaient désormais plutôt des subventions ou avaient de plus en plus tendance à assortir de conditions avantageuses les programmes qu'ils appuyaient en faveur des PMA, plus du tiers de l'APD destinée aux PMA - octroyée essentiellement par les institutions multilatérales mais aussi par certains donateurs bilatéraux - continuait de se présenter sous forme de prêts, ce qui posait de graves problèmes d'endettement pour les PMA. Par ailleurs, la proportion des prêts conditionnels demeurait extrêmement élevée par rapport à l'aide totale accordée aux PMA. L'octroi de prêts à l'appui de réformes et l'utilisation de ces ressources dans le cadre de mécanismes spécifiques sont assujettis à de nombreuses conditions d'ensemble qui empêchent un grand nombre de PMA d'y avoir recours en raison des difficultés qu'ils éprouvent à respecter ces conditions.

Les ministres ont souligné avec une profonde préoccupation que, malgré les mesures visant à alléger la charge que représente

l'APD pour les PMA, la dette extérieure et le service de la dette des PMA avaient enregistré une hausse spectaculaire au cours des années 80. A la fin de 1986, le volume total de la dette extérieure totale des PMA représentait plus de 60% de leur PIB combiné alors que le seul service de la dette absorbait plus de 30%, parfois même 50%, de leurs exportations de biens et services. Les ministres se sont toutefois félicités du fait que diverses mesures d'ajustement rétroactif des conditions de l'aide avaient été prises conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement. Ils ont cependant souligné que cette résolution ne s'adressait qu'aux gouvernements et non pas aux autres donateurs, notamment les institutions multilatérales auprès desquelles les PMA avaient contracté une forte proportion de leurs dettes.

Les ministres ont noté avec satisfaction les mesures prises par les créanciers du Club de Paris pour alléger le poids de la dette d'un certain nombre de PMA depuis le sommet économique de Toronto, mesures appliquées par tous les créanciers du Club de Paris. Ils ont cependant fait remarquer que les nouvelles solutions envisagées pour alléger la dette des PMA demeuraient de portée extrêmement limitée car i) la prolongation des échéances qui y est proposées ne se fait pas à des conditions avantageuses; ii) pour pouvoir en bénéficier, les pays concernés doivent en principe mettre en oeuvre un programme d'ajustement structurel internationalement convenu (et cette mesure ne s'applique donc pas à tous les PMA); iii) au lieu de porter sur la totalité de la dette, les mesures portent exclusivement sur le service de la dette échue pendant la période de consolidation et ne s'appliquent pas aux prêts contractés après la date limite. En outre, les créanciers multilatéraux, auxquels les PMA sont redevables d'une part considérable de leurs dettes, ne participent pas aux renégociations dans le cadre du Club de Paris.

Les ministres ont souligné que l'instabilité des recettes provenant de l'exportation des produits de base avait également continué d'affecter la planification et l'application des programmes de développement des PMA. Entre 1982 et 1986, les recettes d'exportation du secteur des produits de base des PMA avaient enregistré en moyenne un manque à gagner de 370 millions de dollars des Etats-Unis par an, du fait de cette instabilité. Les deux principaux mécanismes qui avaient fourni un financement compensatoire en la matière, à savoir la facilité de financement compensatoire du FMI et le STABEX de la CEE, n'avaient pas suffi à répondre à l'ensemble de leurs besoins. En outre, l'accès à la facilité de financement compensatoire du FMI était devenu de plus en plus difficile ces dernières années du fait des conditions dont elle était assortie. Les ministres ont noté qu'en septembre 1988, cette facilité avait été remplacée par un nouveau mécanisme, mais les conditions commerciales dont celui-ci était assorti étaient manifestement susceptibles de décourager son utilisation sur une large échelle.

Les ministres ont en outre noté que ces dernières années, plusieurs systèmes de préférence avaient été créés en faveur des

pays en développement. Outre la CEE, 13 pays développés avaient adopté des politiques commerciales spéciales en faveur des PMA, soit sous forme d'un traitement préférentiel dans le cadre du système généralisé de préférences (SGP) ou de concessions tarifaires accordées à la nation la plus favorisée, soit dans le domaine des obstacles non tarifaires. Certains pays développés avaient instauré des mesures relatives aux règles d'origine dans le cadre de leur régime de système généralisé de préférences, à la suite de demandes tendant à ce qu'un traitement davantage préférentiel dans ce domaine soit accordé aux PMA.

Les ministres ont cependant noté que les avantages que les PMA tiraient du système généralisé de préférences étaient très en deçà des attentes pour certaines raisons. Premièrement, les produits agricoles figurant aux chapitres 1 à 24 de la Nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD) n'étaient visés par les régimes de SGP que dans une mesure limitée. Deuxièmement, les prix à la consommation des produits tropicaux avaient été maintenus à un niveau relativement élevé dans les pays donateurs participant au système généralisé de préférences en raison de droits internes élevés. Troisièmement, dans un grand nombre de régimes de SGP, on avait tendance à assujettir les produits semi-traités à des droits considérablement plus élevés que les produits primaires, ce qui n'incitait pas les PMA à transformer les produits primaires destinés à l'exportation. Ainsi, malgré la SGP, le problème de la progressivité des droits subsistait. Enfin, les ministres ont également noté que les mesures protectionnistes (sous forme d'obstacles tarifaires ou non) instituées dans le cadre des politiques de protection du marché des pays développés continuaient d'avoir des effets défavorables sur les exportations des PMA.

Conditions et mesures requises pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des pays les moins avancés au cours des années 90.

Les ministres ont fait observer qu'étant donné les impératifs de développement actuels, les objectifs prioritaires que les PMA et leurs partenaires de développement devraient viser au cours des années 90 seraient, d'une part, de mettre fin à la détérioration de la situation socio-économique des PMA, qui était déjà très précaire et, d'autre part, de les remettre sur la voie du développement soutenu. Ils ont souligné qu'il incombait au premier chef aux PMA eux-mêmes de réaliser ces deux objectifs, et qu'au cours de la décennie, chaque PMA définirait sa propre stratégie de développement et ses priorités en matière de politiques en tenant notamment compte des ressources dont il disposait, des dimensions de son marché, de l'effectif de sa population, de sa situation géographique, de ses moyens institutionnels ainsi que de son expérience et de sa performance passées. Les ministres ont exprimé leur profonde conviction et l'espoir que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés adopterait un plan d'action concret en faveur des PMA pour les années 90 comportant un ensemble de mesures et politiques visant à appuyer les efforts des PMA à cet égard.

Les ministres ont en outre reconnu que la relance de la croissance et du développement dans les PMA exigerait l'adoption de mesures visant à la fois les besoins immédiats, à court et à long terme de leurs économies. A cet égard, ils sont convenus que l'allégement et l'élimination de la pauvreté devaient constituer une priorité élevée, à court terme et à long terme. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de s'attacher en priorité à améliorer la situation des populations les plus démunies afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de protéger les couches les plus vulnérables de la population des PMA. Les ministres ont également souligné avec vigueur qu'à long terme, il serait indispensable d'accélérer la transformation structurelle de leurs économies, ce qui supposerait notamment la modernisation et l'intégration totale de l'équipement productif, le développement des principaux secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, la mobilisation des ressources humaines, l'exploitation optimale des ressources naturelles et des autres possibilités économiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la saine gestion de l'environnement, le renforcement des activités génératrices de recettes en devises, l'adoption de politiques macro-économiques appropriées, et des mesures d'appui internationales.

Tenant compte de ces grandes priorités établies pour la décennie, les ministres ont souligné ce qui suit :

A. Politiques nationales pour les années 90.

Réduction de la pauvreté

Les ministres ont souligné que les pays les moins avancés (PMA) accorderaient une haute priorité dans leur politique nationale à la réduction de la pauvreté au cours de la décennie à venir et feraient en sorte de respecter cet objectif prioritaire dans leurs efforts de développement. Ils ont rappelé que, dans leurs pays, la majorité des familles vivant dans la pauvreté n'ont aucune ressource, sont illettrées et n'ont guère accès à des emplois productifs. Bien souvent, elle tirent leurs revenus soit de trop petites exploitations soit de lopins de terre qui ne se prêtent pas à la culture à cause de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques très défavorables. Par ailleurs, il y a souvent dans ces familles peu de personnes qui travaillent par rapport au nombre de personnes à charge. Pour résoudre leurs problèmes, il est donc nécessaire d'accroître leur accès à l'emploi et leurs revenus.

La stratégie de réduction de la pauvreté dans les PMA devra également prendre en considération le caractère saisonnier de la pauvreté dans les zones rurales et l'intégrer de manière appropriée dans les politiques et les programmes de développement nationaux. Les mesures à prendre à cet égard au niveau national devront aussi s'orienter de plus en plus vers la mise en place d'installations et de services constituant un filet de sécurité pour les familles pauvres, en prenant des mesures concrètes dans les domaines du logement, de la santé et de la nutrition, de l'approvisionnement en eau potable et de l'habillement et en les

aidant à lutter contre les catastrophes naturelles et à s'en protéger.

Mesures d'ajustement structurel

Les ministres ont souligné que les programmes d'ajustement devraient être conçus et appliqués comme un processus continu de transformation et non comme une suite discontinue d'actions dont le but serait de gérer des crises ponctuelles et de réduire rapidement les déséquilibres monétaires, financiers et commerciaux de leurs pays. Ils devraient être élaborés selon un processus mutuellement acceptable visant à résoudre les difficultés structurelles de l'économie des PMA et à favoriser un processus de développement axé sur l'homme, dans lequel les facteurs de production joueraient un rôle essentiel et les ressources seraient utilisées de plus en plus pour transformer et diversifier l'économie et donner une dimension humaine au processus d'ajustement. Pour ce faire, il conviendrait notamment d'accorder l'attention qui convient aux besoins essentiels en assurant l'approvisionnement des produits les plus importants et en facilitant l'accès, en produisant les facteurs de production essentiels et en maintenant un niveau d'investissement suffisant.

Les ministres ont fait observer que les PMA continueraient à appliquer les mesures d'ajustement ou prendraient les autres mesures que leurs objectifs sociaux et économiques à très court, à court et à long terme rendraient nécessaires. Ces mesures devraient expressément tenir compte de leurs caractéristiques économiques, sociales et institutionnelles et favoriser les priorités de développement qu'ils ont arrêtées dans le cadre de leurs plans et programmes respectifs de développement pour la décennie.

Les ministres ont souligné qu'en appliquant ces programmes et d'autres mesures de ce type, il faudrait tenir dûment compte en particulier : a) des caractéristiques propres aux différents PMA et de l'ampleur diverse des problèmes rencontrés par chacun d'eux; b) des ressources dont ils ont besoin pour y faire face et c) du calendrier à retenir, compte tenu des divers impératifs de développement de chacun des PMA et des rigidités de leur économie.

Mobilisation des ressources Intérieur

Au cours des années 90, le PMA continueraient à s'efforcer de mobiliser toutes les ressources dont ils disposent pour le Développement. Pour ce faire, ils chercheraient : 1) à constituer un réseau d'institutions en vue de mobiliser l'épargne privée et de stimuler l'épargne par des mesures appropriées; 11) à élargir l'assiette de l'impôt en prenant garde de ne décourager ni l'épargne ni l'investissement; 11) à assurer l'utilisation la plus productive possible des fonds publics; iv) à prendre les mesures nécessaires, dans les domaines, pour éviter la fuite des capitaux, favoriser les apports de capitaux et encourager la stabilité des prix.

Ils ont, cela dit, reconnu qu'étant donné l'ampleur de leurs besoins de développement et leur capacité limitée à se continuer des fonds des investissement, les PMA continueraient à être lourdement tributaires du soutien et de l'assistance de l'extérieur.

Mise en valeur et mobilisation des ressources humaines et développement social

Les Ministres ont noté que la mise en valeur des ressources humaines serait un élément crucial de la transformation structurelle et de la croissance de leurs pays au cours de la décennie. Les PMA continueraient à intensifier leurs efforts au niveau national pour réaliser cet objectif et mettre en place des mécanismes destinés à assurer la pleine participation de leur population au processus de développement. L'accent qui avait été mis dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 sur les ressources humaines et le développement social continuerait à être essentiel pour la planification des politiques nationales au cours des années 90. Dans ce contexte, les mesures à prendre dans des domaines tels que l'enseignement et la formation, la santé et la nutrition, la population et l'intégration des femmes au processus de développement recevraient la priorité voulue.

a) Enseignement et formation

Les Ministres ont noté que les PMA fixeraient leurs objectifs nationaux en matière de mise en valeur des ressources humaines compte tenu de leurs caractéristiques individuelles. Pour ce qui est de l'enseignement, ils se fixeraient comme objectif primordial de réaliser le plus rapidement possible l'enseignement primaire pour tous et de réformer leur système d'enseignement secondaire et supérieur pour pouvoir assurer toutes les transformations nécessaires de leur économie. Ils accorderaient la priorité qui convient à la formation professionnelle dans le domaine technique et développement également la formation de cadres moyens et supérieurs dans les domaines de la technique, de la gestion de l'administration. Une certaine attention devrait également être accordée à l'intégration totale des préoccupations des jeunes dans le processus de développement des PMA.

b) Santé et nutrition

Les Ministres ont souligné que, dans le domaine de la santé et de la nutrition, des efforts seraient faits pour augmenter la capacité des PMA de gérer et planifier leur système national de santé. Priorité serait à la vaccination des enfants, à la création de centres de soins locaux (en particulier dans les zones rurales), au développement des services médicaux prénatale à la lutte concertée contre les maladies endémiques et l'amélioration des services de santé maternelle et infantile. En formulant leurs politiques nationales dans ce domaine, les PMA tiendraient compte de la stratégie mondiale visant à assurer la santé pour tous d'ici l'an 2000.

c) Politique en matière de population

Les Ministres ont connu la nécessité urgente d'intégrer les politiques en matière de population à l'ensemble de leurs plans et politiques de développement.

d) Intégration des femmes au processus de développement

Les Ministres ont souligné que, dans le cadre des efforts qu'ils feraient pour mobiliser pleinement les ressources humaines pour le développement, et compte tenu de leurs caractéristiques propres, les PMA prendraient les mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des femmes en tant qu'agents et bénéficiaires, au processus de croissance et de développement.

Mobilisation de la base économique

L'expansion et la modernisation de la base économique sont cruciales pour le développement à long terme des PMA. Cependant, la crise des paiements des années 80, et de ce fait, la nécessité de corriger les déséquilibres extérieurs et budgétaire ont contraint les PMA à différer l'action dans ce domaine. Les Ministres ont noté qu'il était urgent de tirer pleinement parti de l'effet d'entraînement, en amont et en aval, de leurs efforts de modernisation. Les PMA chercheraient également à diversifier leur économie sur les plans vertical et horizontal. ans leurs efforts de diversification et de modernisation. Ils devraient s'attacher à deux points essentiels: Premièrement, produire des biens et services essentiels de façon à répondre aux besoins de la majorité de leur population, créer des emplois et augmenter la valeur ajoutée provenant de leurs efforts de production; Deuxièmement, surmonter les difficultés inhérentes à la non-diversification de leur économie.

a) Développement agricole et sécurité alimentaire

Les ministres ont noté que le développement du secteur agricole figurerait parmi les premiers objectifs de transformation des PMA dans les années 90. Quelque 80% de leur population vivant dans des zones rurales et l'agriculture étant le secteur dominant de leur production, le développement rural constitue un élément indispensable de toute stratégie de développement agricole. A cette fin, il faudrait, notamment:

- i) améliorer l'infrastructure matérielle;
- ii) renforcer les connaissances techniques et le savoir-faire des cultivateurs et des travailleurs agricoles;
- iii) réformer chaque fois que possible les modes de culture et le système foncier de façon à encourager l'investissement dans les terres et les installations et à favoriser une meilleure gestion des exportations;
- iv) favoriser la pleine participation de la population à l'économie et augmenter son pouvoir d'achat;
- v) diversifier la production agricole en développant la pêche, l'élevage, l'horticulture et la sylviculture;
- vi) adopter des politiques appropriées en matière de prix et de crédit agricole;
- vii) préserver et protéger l'environnement, notamment en intensifiant les efforts de boisement et de lutte contre l'érosion du sol provenant d'une mauvaise utilisation des terres ou de leur surexploitation, ainsi que d'une consommation excessive de bois comme source d'énergie. Les PMA prendraient des mesures en ce sens au cours des années 90.

En outre la partie du nouveau Programme substantiel d'action consacrée à la production et à la sécurité alimentaire continuerait à s'appliquer aux PMA. D'importants efforts à court terme, bien ciblés, qui devraient être soutenus par une assistance internationale seraient aussi nécessaires pour redresser et reconstruire le secteur agricole des PMA dont l'économie a été ravagée par une grave sécheresse, la famine, l'érosion du sol, la désertification et autres problèmes de grande envergure.

b) Exploitation des ressources naturelles

Les Ministres ont noté l'exploitation des ressources naturelles dans les PMA continuait à être très suffisante et que ces derniers continueraient donc à appliquer des plans et programmes appropriés. Il est capital pour le développement futur des PMA que leurs ressources minérales et en eau soient utilisées de manière optimale et que leurs ressources d'énergie soient développées et exploitées.

Secteur manufacturier

Les ministres ont souligné que la croissance industrielle des PMA continuerait de s'appuyer largement sur l'agriculture et à dépendre de la mise en valeur de leurs autres ressources naturelles, y compris des minéraux dans certains cas. Cependant, les pays où la faiblesse du marché intérieur compromet le développement du secteur industriel devraient adopter des mesures sélectives de substitution des importations et saisir les possibilités de développer l'exportation de produits qui correspondent à leur dotation en facteurs et à leurs autres avantages naturels. Il faudrait aussi continuer à surveiller étroitement l'application des mesures prises pour procéder aux ajustements nécessaires dans le domaine de la politique commerciale et des prix, des institutions et des réglementations, objectif qu'un ensemble d'incitations appropriées devrait permettre d'atteindre. Les PMA continueraient aussi à prêter attention au choix des techniques appropriées, au développement de petites et moyennes entreprises industrielles et à l'incidence de leurs investissements sur les autres secteurs.

Les PMA s'efforceraient, dans la mesure du possible, de formuler une politique de développement de leur secteur tertiaire dans le cadre de leur processus d'industrialisation. Ils s'attacheraient dans cette perspective à exploiter tous les effets bénéfiques des progrès accomplis dans ce domaine sur d'autres secteurs de leur économie.

Les ministres ont noté qu'un grand nombre de PMA avaient entrepris des réformes importantes de leurs politiques et mesures en faveur des investissements directs étrangers. Ils surveilleraient étroitement et continueraient à améliorer, chaque fois que possible, les conditions nécessaires propres à encourager les apports financiers de l'extérieur, y compris les investissements directs étrangers. Rappelant que les PMA n'étaient guère parvenus à attirer ces investissements, les ministres ont souligné que les pays devaient prendre des mesures d'ordre législatif, fiscal, pour attirer les investisseurs étrangers.

d) Infrastructure physique et institutionnelle

Les ministres ont souligné que les PMA continueraient à se soucier dûment de renforcer de façon substantielle les infrastructures physiques et institutionnelles encore très insuffisantes et inadéquates. Ils essaieront d'améliorer la relation entre les activités de production, de services et d'infrastructure. Dans le domaine de l'infrastructure physique et institutionnelle, ils chercheront à réaliser un équilibre entre les nouveaux investissements et le besoin de poursuivre les activités existantes.

e) Renforcement de la base scientifique et technique

La création d'une base scientifique et technique adéquate est indispensable au développement à moyen et long terme des PMA. Les ministres ont souligné qu'au cours des années 90, les paiements chercheraient:

- i) à axer leur plan de développement national sur la science et la technologie;
- ii) à développer leurs moyens propres de tirer des progrès et des applications de la science et de la technologie, en s'attachant notamment:
 - a) renforcer l'infrastructure scientifique et technique, la science et la technologie,
 - b) à améliorer la qualité de la formation de la main-d'oeuvre,
 - d) à lier la production et les efforts nationaux de recherche, et
 - e) à mettre en place des mécanismes appropriés pour une application pratique des résultats de la recherche scientifique;
- iii) à trouver d'autres solutions que l'exportation des matières premières traditionnelles en mettant au point de nouveaux produits et procédés, ce qui permettrait d'assurer la compétitivité des exportations des PMA.

Environnement

La détérioration de l'environnement compromet sérieusement les perspectives de développement présentes et futures des PMA. Pour la plupart de ces pays, les problèmes pressants que pose une conséquence directe de la pauvreté, du chômage et de la pression démographique qui contraignent souvent les pauvres à adopter des méthodes de pêche, d'élevage et de culture pernicieuses ou à s'installer sur des terres pauvres écologiquement vulnérables. Dans les années 90, les PMA mettraient en oeuvre, dans la limite des moyens dont ils disposent, des mesures pour limiter les dommages causés à l'environnement sans toutefois ralentir le rythme de leur développement. Ces mesures seraient axées sur la gestion des ressources renouvelables, ce qui permettraient d'en tirer le meilleur parti possible sans nuire aux besoins actuels ni réduire la capacité d'absorption de l'environnement. Epaulés par des mesures internationales appropriées et adéquates, les PMA s'efforceraient de concilier, pour le bien des générations présentes et futures, les besoins divers de la population sur le plan des ressources naturelles et de maximiser la capacité de l'environnement de satisfaire ces besoins.

Catastrophes naturelles et mesures de prévoyance et de prévention

Etant donné les dommages énormes que la récurrence des catastrophes naturelles cause aux économies des PMA, ces pays continueraient, dans le cadre des moyens dont ils disposent et avec une coopération internationale appropriée, à prendre des mesures pour:

- i) atténuer les conséquences de ces catastrophes;
- ii) en limiter l'étendue des dommages et
- iii) organiser la prévention

Modification des politiques internes

Les ministres ont reconnu la nécessité pour les PMA d'adopter leurs politiques macro-économiques le cas échéant, à leurs objectifs de développement à long terme; ils ont conscience qu'il faut pour cela donner l'orientation appropriés à leurs systèmes de taux de change, à leurs politiques d'importation, aux subventions et aux mesures d'incitation, à l'expansion monétaire et au volume des recettes et des dépenses fiscales. Leur action devrait être guidée, notamment, par l'état de leur développement économique, la nature et l'étendue des rigidités de leur économie, les gains qui pourraient découler de ces réajustement de politiques et leurs répercussions sur le plan de la répartition des revenus, la structure intérieure des prix en particulier, pour les couches les plus pauvres de la population.

Secteur des entreprises locales et secteur public

Les ministres ont reconnu la nécessité pour les PMA d'adapter leurs politiques macro-économiques, le cas échéant, à leurs objectifs de développement à long terme, ils ont conscience qu'il faut pour cela donner l'orientation appropriée à leurs systèmes de taux de change, à leurs politiques d'importation, aux subventions et aux mesures d'incitation, à l'expansion monétaire et au volume des recettes et des dépenses fiscales. Leur action devrait être guidée, notamment, par l'état de leur développement économique, la nature et l'étendue des rigidités de leur économie, les gains qui pourraient découler de ces réajustements de politiques et leurs répercussions sur le plan de la répartition des revenus, la structure intérieure des prix en particulier, pour les couches les plus pauvres de la population.

Secteurs des entreprises locales et secteur public

Ce secteur, pour autant qu'il existe dans les PMA, a un rôle important à jouer dans la modernisation des économies de ces pays et dans la réalisation des objectifs du développement national. Les ministres ont noté qu'au cours des années 90, les PMA continueraient à prendre les mesures appropriées pour encourager l'entreprise locale et pour créer le cadre institutionnel et juridique qui permettraient aux entreprises du secteur privé de poursuivre leurs activités.

Etant donné que l'esprit d'entreprise est encore peu répandu et que les capitaux privés sont rares dans la plupart des PMA, ces pays devraient confier au secteur public un rôle de direction et d'appui. Les PMA prendraient les mesures nécessaires pour parvenir à un juste équilibre entre secteur public et secteur privé. Ils adopteraient également des mesures pour assurer le bon fonctionnement des entreprises publiques, en améliorant, si besoin est, les politiques, les objectifs et les procédures compatibles et institutionnelles.

B. Mesures Internationales d'appui pour les années 90

Les ministres ont souligné que si le succès de leurs programmes de développement dans les années 90 dépendait des efforts qu'ils feraient eux-mêmes pour réaliser des progrès substantiels sur les plans économiques et social, il n'en serait pas moins tributaire d'un environnement économique extérieur favorable et d'une assistance adéquate de la part de la communauté internationale. Compte tenu de cette réalité objective, les ministres ont insisté sur la nécessité de mettre en place au cours des années 90 l'aide internationale décrite ci-après.

Assistance financière et technique

- 1) Les ministres ont souligné que les partenaires des PMA dans l'effort de développement devraient s'engager au cours de la Conférence de 1990 à accroître de façon substantielle l'aide au développement destinée à ces pays. Pour que cette aide contribue de façon soutenue au développement des , elle devra viser à favoriser la réalisation des objectifs généraux de leur politique de développement. Le volume, le versement et les modalités de l'assistance financière fournie à tous les PMA devraient correspondre à leurs besoins immédiats et à leurs besoins à long terme en matière de développement et ils devraient également être en rapport avec les besoins croissants liés aux programmes d'ajustement des PMA ainsi qu'aux efforts généraux de développement et contribuer à y répondre.
- 2) Les ministres ont souligné combien il importait que la Conférence réaffirme la nécessité d'atteindre les objectifs convenus de 0,15% du produit national brut pour l'aide publique au développement destinée aux PMA ou de doubler leur niveau actuel d'APD à ces pays. Tout en appréciant les efforts des donateurs qui ont rempli l'un de ces objectifs ou même les deux, les ministres engagent instamment ceux qui ne l'ont pas fait à s'efforcer d'atteindre ces objectifs dès que possible dans des délais convenus. La Conférence devrait également recommander aux pays donateurs et à tous les intéressés de tenir compte, lorsqu'ils formulent leur politique d'aide aux PMA pour la décennie, du scénario de redressement exposé dans le document du secrétariat de la CNUCED (A/CONF.147/DR/2).
- 3) Les Ministres ont fait remarquer qu'étant donné le volume global de l'assistance multilatérale, les institutions, organisations et organismes concernés devraient octroyer aux PMA, à titre prioritaire, des prêts substantiels à des conditions de faveur et en accroître même le montant. A cette fin, ils espèrent également que la Conférence de 1990 recommandera une augmentation substantielle en valeur celle des ressources de l'IDA et de celle de tous les banques et fonds régionaux de développement intéressés pour leur permettre de participer comme il convient aux programmes de prêts aux PMA.

- 4) Les ministres ont rappelé l'importance cruciale des initiatives globales du Fonds Monétaire International destinées à accroître son aide aux PMA grâce aux facilités d'ajustement structurel et ont invité le Fonds à tenir pleinement compte des conditions économiques et sociales particulières des pays des PMA pour le fonctionnement de ces facilités et l'accès des pays eux-mêmes. Ils ont également préconisé que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International coopèrent davantage afin d'assurer une aide efficace aux PMA. Les autres institutions compétentes devraient de leur côté continuer à s'acquitter de leur tâches.
- 5) Les ministres ont insisté sur l'importance que l'aide à des conditions de faveur revêtait pour les PMA et ont noté que le volume global de l'assistance multilatérale fournie aux PMA par l'intermédiaire, notamment, de l'association internationale de développement, du Fonds International de Développement Agricole, des banques régionales de développement et de leurs fonds, du PNUD, du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des PMA, du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Programme des Volontaires des Nations Unies devrait être adapté aux besoins sensiblement accrus de ces pays en matière de développement dans les années 90. Ils ont également exprimé l'espoir que la Conférence recommanderait aux donateurs, et en particulier à ceux qui n'avaient pas encore pris part à l'action en faveur des PMA, d'acheminer une bonne partie de leur aide par l'intermédiaire de ces institutions. On pourrait recourir davantage aux fonds autorenouvelables.
- 6) La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée constitue un obstacle majeur à la mise en oeuvre et à la gestion des programmes de développement dans de nombreux PMA. Les programmes d'assistance technique devraient notamment prévoir l'envoi d'experts, associés à la formation de personnel local de contrepartie en tant qu'élément important de l'aide au développement dans les années 90. A cet égard, il est également impératif que les programmes de bourses des donateurs soient suffisamment souples pour permettre de financer l'acquisition d'une formation dans des pays tiers.
- 7) Ceux qui participent à l'effort de développement des PMA devraient également s'efforcer de fournir une aide d'urgence aux pays touchés par les pénuries alimentaires, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence et contribuer au financement des opérations de secours. Les Ministres ont souligné que la communauté internationale devrait, lors de la mise en oeuvre de la Décennie Internationale de la prévention des catastrophes naturelles, accorder la priorité à la solution des problèmes causés par les catastrophes naturelles dans les PMA.
- 8) Les Ministres ont indiqué que l'aide fournie aux pays les moins avancés pour les programmes de protection de l'environnement devrait s'ajouter à l'aide appropriée aux PMA dans tous les domaines nécessaires en tenant compte de leurs besoins particuliers.

9) Les Ministres ont reconnu que les pays en développement se différencieraient par la complexité des conditions et des situations et qu'il fallait donc que les activités de développement du système des Nations Unies répondent bien aux besoins. Ils ont souligné la nécessité d'accroître substantiellement les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement pour leur assurer un caractère prévisible, continu et ferme et veiller à ce qu'elles soient adaptées aux besoins particuliers et croissants des PMA. A cet égard, ils ont demandé un accroissement substantiel de la part des ressources devant être affectés aux PMA au cours du 5ème cycle du PNUD (1992-1996) par rapport au 4ème cycle, ainsi que de cette part dans d'autres Organismes des Nations Unies.

Ils ont réaffirmé également qu'il fallait attribuer en priorité aux programmes et projets destinés aux PMA les maigres ressources disponibles pour des dons.

Modalités et efficacité de l'aide

- 1) Les Ministres ont exprimé l'espoir que la Conférence demanderait instamment aux donateurs, et notamment aux institutions financières internationales, d'aider les moins avancés à mettre en oeuvre leurs programmes de développement. Les donateurs devraient en outre s'efforcer de fournir à ces pays une APD bilatérale, essentiellement sous forme de dons, et leur consentir des prêts à des conditions très favorables. Il faudrait faire en sorte que les prêts et les dons accordés au titre de l'APD soient dans toute la mesure du possible inconditionnelle. Il conviendrait également de simplifier et de normaliser les procédures d'achat, dont celles régissant la passation des marchés.
- 2) Les Ministres ont engagé les donateurs à réduire les délais enregistrés entre les engagements d'aide et les versements effectifs, soulignant qu'il fallait, chaque fois que possible, avancer la date des versements prévus. Ils ont également demandé à leurs partenaires de développement de veiller à ce que ceux-ci soient plus prévisibles, notamment en planifiant leur assistance sur une base pluriannuelle.
- 3) Les Ministres ont souligné qu'afin d'améliorer la capacité d'absorption de l'aide des PMA, la Conférence devrait recommander aux donateurs de contribuer davantage au financement des dépenses locales et renouvelables, car les difficultés budgétaires souvent rencontrés dans le passé à ce titre entrave considérablement l'exécution des programmes de développement dans ces pays.
- 4) Les Ministres ont exprimé l'espoir que des efforts sérieux seraient faits pour harmoniser et simplifier les procédures régissant l'octroi d'une aide. Afin d'appuyer les mesures d'ajustement adoptées par les PMA à l'échelle nationale, les partenaires de développement devraient envisager d'offrir une assistance plus souple, en vue notamment du soutien de la balance des paiements, de la modernisation des structures et de l'amélioration de la maintenance au niveau sectoriel, ainsi qu'en vue de la réalisation des objectifs de développement à plus long terme.

- 5) Les Ministres ont fait observer que l'assistance technique aux PMA devrait permettre de les aider à formuler et à mettre en oeuvre leurs politiques et programmes nationaux et à éliminer la rigidité structurelle de leur économie. Ils ont également indiqué qu'il était possible d'organiser une action internationale commune dans le domaine de l'assistance technique en faveur de l'amélioration des capacités de gestion et du développement des infrastructures. L'assistance technique devrait être fonction de la demande et non pas de l'offre. Préférence devrait être donnée aux consultants locaux.
- 6) Les Ministres ont aussi reconnu l'efficacité d'une assistance financière de faible ampleur sous forme des dons, telle que fournie par le FENU, qui est utile aux groupes à faible revenu et contribue ainsi à atténuer la pauvreté. Cette forme d'assistance encourage la participation locale au développement économique national et au progrès social tout en libérant tout le potentiel des individus grâce à un meilleur accès aux moyens de production et à des services sociaux rentables.

Problème de la dette et mesures d'allégement

- 1) Les Ministres ont demandé l'annulation immédiate et totale de toutes les dettes des PMA vis-à-vis de tous leurs créanciers. Ils ont souligné qu'une telle mesure, y compris en particulier de nouvelles initiatives pour appliquer intégralement la résolution 165 (S-IX) du Conseil, devrait contribuer à assainir leur situation financière et à promouvoir leur croissance soutenue à long terme. Les ressources fournies à ce titre devraient s'ajouter à celles que reçoivent les PMA au titre de l'aide, et tous les pays de cette catégorie devraient y avoir droit.
- 2) Les Ministres ont recommandé de recourir plus largement aux options de Toronto et de les améliorer, notamment i) en assouplissant les critères de sélection de sorte que tous les PMA puissent être admis; ii) en encourageant les pays créanciers, membres ou non du Club de Paris, à consentir le plus souvent possible des conditions favorables; iii) en renforçant considérablement l'élément de libéralité de ces mesures; iv) en portant à 100 % la couverture de consolidation des obligations du Club de Paris; v) en appliquant un rééchelonnement pluriannuel; vi) en veillant à la complémentarité des efforts grâce à une coordination plus étroite entre le Club de Paris et les tables rondes du PNUD et les groupes consultatifs de la Banque Mondiale pour les PMA.
- 3) Les Ministres ont vivement déploré qu'aucune solution viable au grave problème de la dette multilatérale qui touche tous les PMA n'ait été trouvée. Aussi ont-ils souligné qu'il était nécessaire de prendre des dispositions (plans de bonification des intérêts et de refinancement), de sorte que les conditions de l'IDA, analogues à celles du fonds de réserve récemment créé par la Banque Mondiale, puissent s'appliquer aux anciens prêts.

- 4) Les Ministres ont souligné qu'il fallait accroître substantiellement l'aide concessionnelle, notamment sous forme de dons, consentie aux PMA afin de promouvoir la reprise de leur croissance et de leur permettre de supporter le fardeau de leur dette à long terme.
- 5) Les Ministres ont reconnu que les partenaires de développement, notamment les pays donateurs, devraient adopter des mesures précises d'incitation d'ordre juridique, fiscal et autre afin de faciliter les flux non générateurs d'endettement vers les PMA, notamment sous forme d'investissements étrangers directs.

Investissements étrangers privés

De nombreux PMA ont adopté des mesures de réforme pour favoriser les investissements étrangers. Toutefois, la faiblesse persistante de ces investissements montre à l'évidence que les mesures prises par les PMA ne peuvent à elles seules suffire et les Ministres soulignent donc la nécessité pour les pays développés de prendre des mesures visant expressément à encourager les investissements étrangers dans les pays les moins avancés, conformément aux objectifs de développement de ces derniers.

- 6) Ils ont aussi souligné la nécessité de prendre d'autres mesures en vue d'alléger le service de la dette de ces pays (assistance technique et mesures concernant les produits de base et l'accès aux marchés).
- 7) Les Ministres ont estimé que, lorsque la dette commerciale pose un grave problème aux PMA, il faudrait également prévoir des mesures pour la réduire. Ils ont insisté sur la nécessité d'envisager l'éventuelle application de mesures de dégrèvement fiscal, et la possibilité d'établir des réglementations en vue d'inciter les banques à passer la dette par pertes et profits. Ils ont souligné que les partenaires de développement des PMA devraient également donner leur appui aux plans de rachat du même type que ceux appliqués dans certains pays en développement et, dans certains cas, à la conversion de la dette en prise de participation. Les Ministres ont insisté sur la possibilité de renégocier, dans certains cas, à de meilleures conditions la dette que ces pays ont contractée.

Investissements étrangers privés

De nombreux PMA ont adopté des mesures de réforme pour favoriser les investissements étrangers. Toutefois, la faiblesse persistante de ces investissements montre à l'évidence que les mesures prises par les PMA ne peuvent à elles seules suffire et les Ministres soulignent donc la nécessité pour les pays développés de prendre des mesures visant expressément à encourager les investissements étrangers dans les pays les moins avancés, conformément aux objectifs de développement de ces derniers.

Produits de base, financement compensatoire, accès aux marchés

Produits de base

Les Ministres ont constaté que les PMA avaient beaucoup souffert dans les années 80 de la chute des cours de leurs produits de base. Compte tenu de l'expérience acquise récemment, ils ont souligné ce qui suit :

- 1) La Conférence de 1990 devrait demander à la communauté internationale de prêter assistance aux PMA dans le domaine des produits de base, il s'agirait notamment d'accroître la transparence des marchés, d'en faciliter l'accès, de réduire les distorsions commerciales et d'offrir toute autre forme d'assistance institutionnelle. Il faudrait aussi appuyer résolument certaines mesures structurelles en fournissant notamment une assistance technique en vue d'améliorer les capacités de gestion.
- 2) Etant donné la mise en place du Fonds commun pour les produits de base, la Conférence pourrait envisager de demander à tous les intéressés de consentir une aide spécifique aux PMA pour l'identification et l'élaboration de projets pouvant être financés au titre du deuxième compte, et de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires à cet égard. En ce qui concerne les accords de produit, on pourrait envisager l'adoption de mesures susceptibles d'aider les PMA (exemption des contingentements et partage des coûts).
- 3) Il faudrait également aider ces pays à diversifier leurs structures économiques tant verticale qu'horizontale. A cet égard, les Ministres ont réaffirmé la validité des mesures de soutien figurant au paragraphe 79 du nouveau Programme substantiel d'action.

Financement compensatoire

Eu égard en particulier aux effets négatifs du déficit des recettes d'exportation des PMA, les Ministres ont souligné ce qui suit :

- 1) Dans le cadre des divers mécanismes de financement compensatoire du FMI, notamment la facilité de financement compensatoire pour imprévus récemment créée, il conviendrait d'envisager l'adoption de mesures pratiques visant à faciliter l'accès des PMA à des termes et conditions qui ne constituent pas une charge excessive pour ces pays.
- 2) Il faudrait aussi explorer les possibilités de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'assurer un financement compensatoire plus automatique des déficits d'exportation des PMA.
- 3) Il faudrait élaborer une nouvelle série de mesures compensatoires pour renforcer les mécanismes de financement compensatoire existants, comme le STABEX-CDC-ALA. On pourrait notamment envisager d'accroître leurs ressources financières à leur disposition et d'élargir la gamme des produits visés. Les pays non membres de la CEE pourraient envisager de créer, exclusivement à l'intention des PMA, un mécanisme analogue au STABEX, qui serait géré par une grande institution financière.

Accès aux marchés

- 1) Les Ministres ont souligné que les pays développés devraient prendre d'urgence des mesures pour améliorer sensiblement l'accès aux marchés des produits en provenance des PMA. A cet égard, ils ont insisté sur le fait qu'il existait de nombreuses possibilités d'améliorer encore les schémas de préférences, qui n'ont eu jusqu'à présent que très peu d'effet sur les exportations de ces pays. Ils ont également indiqué que d'importantes mesures d'appui en leur faveur pouvaient être prises (par exemple, admission en franchise de leurs exportations, exemption des contingentements et des plafonds, et utilisation de règles d'origine simplifiées et plus souples).
- 2) Ils ont noté en outre que, dans le contexte des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les PMA avaient présenté une série complète de propositions dont l'adoption pouvait être envisagée. Ces propositions, dans des conditions de non-réciprocité, portaient notamment sur les points suivants :
 - i) Admission en franchise de toutes les exportations des PMA (industrie, artisanat, produits tropicaux, agricoles ou fabriqués à partir de ressources naturelles);
 - ii) Exemption de la clause de sauvegarde, des retraits de produits, et de la gradation des produits, ainsi que des contingentements et des plafonds;
 - iii) Garantie à long terme d'inclusion dans le SGP;
 - iv) Application de règles d'origine souples et de mesures visant à faciliter la participation des PMA aux foires commerciales, création de bureaux de promotion des importations par les pays donateurs et accroissement de l'assistance technique;
 - v) Attention accrue aux pratiques commerciales restrictives, dans l'intention de tenir compte de l'intérêt des PMA;
 - vi) Exemption des PMA de tout accord/arrangement résultant des négociations sur les TRIPS et les TRIM de façon à ne pas empêcher ces pays d'adopter des mesures et des politiques dans les secteurs pouvant contribuer à leur développement économique, leur donner un meilleur accès au transfert de technologie et leur en garantir l'efficacité;
 - vii) Suppression des restrictions en vigueur aux exportations de textiles et de vêtements des PMA, et exemption de ces pays de toutes nouvelles restrictions.
- 3) Les Ministres ont également souligné le rôle important que les pays développés associés pourraient jouer dans la création d'industries à vocation exportatrice dans le cadre de la mise en place par les PMA de projets intégrés visant à développer leurs exportations et en ce qui concerne la fourniture des ressources et de l'assistance technique nécessaire pour surmonter les obstacles entravant l'offre, ainsi que s'agissant de mettre les PMA à même de conclure des accords d'exportation à long terme, comme le prévoit le nouveau Programme substantiel d'action.

- 4) Les Ministres ont également fait ressortir qu'il importait de prendre les mesures préférentielles appropriées pour sauvegarder l'intérêt des PMA durant l'application par leurs partenaires de développement de divers programmes et projets d'intégration régionale.

Transfert de technologie

Les Ministres ont formulé l'espoir que la Conférence de 1990 réaffirmerait la nécessité de prendre les mesures relatives à cette question, qui sont énoncées aux paragraphes 103 et 104 du NPSA.

III

Pays les Moins Avancés sans littoral et insulaires

Les Ministres ont réaffirmé avec force leur appui aux dispositions du paragraphe 55 du NPSA, de la section B-VIII de l'Examen global à mi-parcours des progrès faits dans l'application du NPSA et du paragraphe 142 de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que des autres résolutions pertinentes de l'ONU, et ils ont demandé à la communauté internationale de renforcer et d'élargir son soutien aux pays en développement sans littoral et insulaires comme convenu dans ces documents et résolutions.

Les Ministres ont noté que quinze des 42 PMA sont également des pays sans littoral, qui se heurtent donc à des problèmes supplémentaires qui sont autant d'obstacles majeurs à leur développement. L'amélioration de l'infrastructure matérielle, en particulier des transports et des communications, est essentielle à la circulation des biens et des services dans les pays ainsi qu'à l'expansion et au développement du secteur du commerce extérieur. Pour atténuer leurs handicaps géographiques, les pays sans littoral, en coopération avec les pays voisins de transit, devraient engager une action concertée pour simplifier les procédures de transit et améliorer les liaisons commerciales internationales dans les années 90, compte dûment tenu de leurs besoins et de leurs moyens. De même, les PMA insulaires devraient engager des programmes visant au développement de leurs liaisons de transport intérieur et extérieur afin d'améliorer leur accès aux marchés mondiaux.

IV

Renforcement de la coopération entre les PMA et les autres pays en développement (CEPD)

Les Ministres ont examiné le rôle crucial que le renforcement de la coopération entre les PMA et les autres pays en développement pouvait jouer dans les efforts que les PMA feraient dans les années 90 pour promouvoir leur développement. Ils ont souligné qu'il convenait de renforcer durant la décennie la coopération entre les PMA et les autres pays en développement (surtout, si besoin était, aux échelons régional et sous-régional). Les Ministres ont noté que les dispositions prises à

net égard devraient viser à faciliter l'accès des produits des PMA aux marchés régionaux et à leur accorder un régime préférentiel, à donner à ces pays l'assurance que l'importation de leurs produits serait garantie pour une longue période, à leur offrir une assistance financière et technique, à favoriser les échanges d'informations et de procédés techniques, à développer les opérations conjointes et, en ce qui concerne les PMA sans littoral, à faciliter le passage des marchandises en transit.

Les Ministres ont également réaffirmé l'importance des schémas plurinationaux entre pays en développement mentionnés dans le NPSA, en soulignant notamment ce qui suit :

- a) Dans le cadre des programmes de coopération régionale entre pays en développement, des arrangements devraient être conclus en vue de l'exploitation conjointe du potentiel des bassins fluviaux communs ou d'autres ressources, ces arrangements prévoyant un appui spécial aux pays participants les moins avancés.

Lorsqu'il existe, dans une sous-région donnée, des possibilités réelles d'investissements plurinationaux auxquels seraient intéressés des pays en développement parmi les moins avancés ainsi que d'autres pays de ladite sous-région, elles devraient être énergiquement appuyées par les donateurs. De tels programmes peuvent en effet représenter une occasion unique de transformer effectivement l'économie des pays les moins avancés concernés, dont beaucoup sont trop petits ou disposent de ressources trop limitées pour appuyer des changements de structure économique importants grâce à des investissements qui seraient réalisés uniquement au niveau national.

V

Mécanisme de suivi et de contrôle

- 1) Les Ministres ont souligné qu'il était indispensable de mettre en place un mécanisme efficace permettant de suivre et de contrôler l'application du Plan d'action pour les PMA dans les années 90. Ils ont reconnu que les réunions internationales d'annonces de contributions en faveur de ces pays aux fins de réaliser leurs objectifs et priorités de développement national, devraient constituer, comme par le passé, l'élément essentiel de ce mécanisme. A cet égard, ils ont mis l'accent sur l'intérêt des tables rondes du PNUD et des groupes consultatifs de la Banque Mondiale. Ils ont également indiqué qu'il convenait d'améliorer continuellement ces mécanismes. Les Ministres ont souligné que ces réunions devaient se tenir à intervalles réguliers, pour donner aux PMA l'occasion, entre autres choses.
 - i) de formuler au cours de celles-ci leurs priorités et de faire connaître leur position avec la précision voulue;
 - ii) d'examiner objectivement les diverses possibilités d'action; et;

iii) de mettre en place les dispositions de suivi voulues pour faciliter les consultations sectorielles et autres consultations spéciales et la coordination entre donateurs : Les Ministres ont également souligné la nécessité d'aider les PMA à renforcer leur capacité nationale en matière de formulation et d'application des plans et programmes de développement.

2) Les Ministres ont également fait ressortir qu'il convenait de formuler un accord clair et prospectif quant aux dispositions de contrôle et de suivi à l'échelon mondial, accord qui devrait constituer un élément essentiel et faire partie

intégrante du processus d'ensemble, et par ailleurs avoir pour fonction de compléter les accords conclus à l'échelon national et d'en faciliter l'exécution. Ils ont souligné que la CNUCED devait, à chacune de ses sessions et comme par le passé, garder constamment à l'étude l'état d'avancement du Plan d'action pour les PMA dans les années 90. Dans le cadre du processus mondial de suivi et d'examen, il faudrait entreprendre en 1995 une évaluation approfondie à mi-parcours de l'application du Plan et, à la fin de la décennie, un nouvel examen débouchant sur une évaluation d'ensemble. Le Groupe Intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés pourrait se réunir à intervalles plus rapprochés; son rapport pourrait, comme par le passé, être communiqué à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

3) Les Ministres ont souligné avec force que les PMA devaient procéder eux-mêmes à un examen de l'application du Plan d'action pour les années 90. Ils ont estimé à ce sujet que les représentants des PMA devaient se réunir à différents niveaux et avec la périodicité voulue pour procéder à ces examens. Ils ont également insisté auprès de la communauté internationale pour qu'elle prête à ces pays l'appui nécessaire dans les efforts qu'ils déploient en matière de suivi et de contrôle. Ils ont décidé de se réunir brièvement à Paris avant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

4) Les Ministres ont noté avec satisfaction le rôle très important joué par la CNUCED dans l'application du NPSA, et l'appui fourni par son secrétariat au mécanisme d'examen global et à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ils ont vigoureusement approuvé l'idée que la CNUCED continue de servir de centre de coordination pour l'examen et l'évaluation de l'exécution du programme pour les années 90 et que son secrétariat continue de fournir l'appui nécessaire au mécanisme d'examen global au cours de la décennie, en coopération avec les organismes intéressés des Nations Unies et d'autres institutions compétentes telles que la Banque Mondiale et le FMI. Les Ministres recommandent vivement d'accroître sensiblement les capacités du secrétariat de la CNUCED de rassembler et d'analyser des renseignements de base sur les problèmes des pays les moins avancés, d'établir une documentation de fond à ce sujet en s'aidant des compétences présentes dans tous ses programmes et, en coopération avec le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, de mobiliser et coordonner les activités du système des Nations Unies

concernant les PMA. Les Ministres estiment nécessaire à ces fins d'augmenter et de renforcer encore le service du secrétariat de la CNUCED spécifiquement chargé des PMA et des activités se rapportant à ces pays, et ils ont invité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à dégager à cette fin des ressources sensiblement accrues, y compris des ressources financières et des ressources en personnel.

Les Ministres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement et au peuple bangladaishi pour leur hospitalité et leur généreuse offre d'accueillir la réunion. Ils ont remercié les Gouvernements, en particulier le Gouvernement japonais, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Secrétaire général de la CNUCED, les commissions économiques régionales de l'ONU, l'Administrateur du PNUD et toutes les autres organisations qui ont prêté leur appui et leur assistance aux PMA pour la préparation de la Conférence de Paris et de sa réunion préparatoire, en particulier pour la tenue de la Réunion ministérielle. Ils ont demandé au Gouvernement bangladaishi; au nom des pays les moins avancés, de transmettre leurs sincères et très vifs remerciements à ces Gouvernements et Organisations.

DHAKA (BANGLADESH)
10-12 février 1990

Distr.
Restreinte
LDC/DHAKA/COW
Projet 1/Rev.3
12 février 1990
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PROJET DE DECLARATION
DES MINISTRES DES PAYS LES
MOINS AVANCES REUNI A
DHAKA (BANGLADESH)

Nous, Ministres des pays les moins avancés, réunis à Dhaka (Bangladesh) du 10 au 12 février 1990, nous déclarons profondément préoccupés par la détérioration de la situation socio-économique de nos pays. Nous insistons également sur le fait que les pays les moins avancés continuent de souffrir d'une ou plusieurs contraintes géographiques ou climatologiques graves qui constituent de sérieux obstacles à leurs efforts de développement.

2. Nous notons avec une profonde préoccupation que, même dix ans après l'adoption du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 80 en faveur des PMA, dont les principaux objectifs conservent toute leur validité, nos pays continuent d'accuser une détérioration de leur situation socio-économique et une marginalisation croissante de leur position dans l'économie mondiale. Les prix de nos exportations de produits de base ne continuent pas de subir une chute inexorable. Les changements technologiques et les transformations structurelles rapides qui refaçonnent à un rythme accéléré l'économie mondiale ne les ont guère touchés. Nous nous déclarons profondément inquiets de l'insuffisance des apports de ressources extérieures et des autres mesures ppu, l'aggravation rapide des conditions extérieures du développement des PMA. Nos pays, qui sont les plus faibles des pays en développement, subissent de graves conséquences sociales et politiques en matière d'ajustement.

3. Nous soulignons la gravité exceptionnelle avec laquelle la crise de la dette extérieure a entravé les efforts de développement des PMA. Nous nous déclarons profondément préoccupés par le fait que la communauté internationale n'a pas su, jusqu'ici, apporter une réponse appropriée à ce problème extrêmement grave.

4. Nous réaffirmons avec fermeté que les PMA eux-mêmes ont la responsabilité première de leur développement socio-économique. Nous avons donc entrepris des réformes et adopté des mesures d'ajustement économique pour rétablir la croissance et le développement. Ces réformes et ces mesures ont souvent été douloureuses. Toutefois, du fait de la faiblesse des PMA et de leurs graves handicaps structurels, les efforts intérieurs, quelle que soit leur ampleur, ne sauraient suffire à obtenir le taux de croissance requis dans les PMA s'ils ne sont pas complétés par des ressources extérieures adéquates fournies en temps opportun et dans des conditions prévisibles et soutenues. Nous demandons instamment à l'ensemble des donateurs de prendre des engagements plus fermes et plus déterminés concernant leur contribution aux besoins globaux en ressources des PMA. Nous nous déclarons fermement convaincus qu'avec la volonté politique voulue, la communauté internationale a les moyens de créer ces conditions extérieures, et d'autres, propices au développement des PMA.

5. Nous apprécions particulièrement les mesures prises par nos partenaires de développement, qui ont fourni une assistance considérable aux PMA sous la forme d'une aide d'urgence et ont appuyé nos efforts de reconstruction et de réforme conformément à nos programmes d'ajustement et de réforme économiques. Nous espérons que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA entreprendra la tâche importante d'élaborer et d'adopter un plan d'action efficace en faveur des PMA pour les années 90, qui permettra d'enrayer la détérioration de la situation de ces pays et de réactiver la croissance et le développement, les replaçant ainsi dans la voie d'un développement soutenu. Nous profitons de cette occasion pour remercier le Gouvernement français d'avoir généreusement offert d'accueillir la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

6. Nous soulignons la nécessité d'un suivi et d'une surveillance soutenus, coordonnés et efficaces du plan d'action en faveur des PMA pour les années 90 aux niveaux national et global. Nous insistons également sur l'importance d'une participation active des PMA, des gouvernements donateurs, des institutions multilatérales et autres organismes des Nations Unies à ce mécanisme.

7. Nous espérons que la récente détente des tensions politiques ne bénéficiera pas à un groupe de pays seulement au détriment des engagements pris à l'égard des PMA et de la solidarité avec ces pays. Nous exprimons notre entière solidarité avec les pays en développement et notons également l'importance et l'opportunité particulières d'un renforcement de la coopération entre nos pays.

8. C'est dans l'esprit de la présente déclaration que nous avons procédé à une évaluation d'ensemble des tendances socio-économiques pertinentes qui se sont manifestées dans les PMA dans les années 80 et à un examen approfondi des besoins globaux des PMA pour les années 90, en vue de formuler des mesures concrètes à mettre en oeuvre aux niveaux national et international pendant la présente décennie. Celles-ci font partie intégrante des résultats de notre Réunion à Dhaka et constituent la position commune des PMA sur les questions qu'examinera la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Elles sont reprises dans le Document de Dhaka mis au point par nous-mêmes et joint en annexe à la présente Déclaration. Dans ces recommandations, nous avons tenu pleinement compte des suggestions et des recommandations figurant dans la Déclaration de la Réunion des ministres des PMA africains tenue à Addis Abéba en avril 1989, qui, d'après nous, constitue une contribution extrêmement valable à l'élaboration de notre position commune sur des questions d'une importance capitale pour nos pays.

9. En conclusion, nous, Ministres des PMA, remercions profondément, au nom de nos gouvernements respectifs, Son Excellence M. Hussain Muahmmad Ershad, Président de la République populaire du Bangladesh ainsi que le Gouvernement et le peuple bangladeshis de la louable initiative d'avoir convoqué la présente Réunion et de la traditionnelle et généreuse hospitalité qu'ils nous ont offerte. Nous sommes convaincus de cette initiative du Bangladesh consolidera les efforts que nous déployons pour surmonter les problèmes de développement de nos pays.

Faite à Dhaka (Bangladesh) le douze février mil neuf cent quatre vingt-dix.

12 février 1990

Décision - I

La Réunion des ministres des PMA à Dhaka (Bangladesh),

Consçiente que la pleine et entière coopération des pays donateurs sera nécessaire au succès de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui se tiendra à Paris en septembre 1990,

Décide que, pour sensibiliser l'ensemble des donateurs au plus haut niveau politique aux besoins et aux problèmes des pays les moins avancés, une Mission composée de quatre ministres des pays les moins avancés se rendra dans les capitales des pays donateurs immédiatement après la réunion du Comité préparatoire de la Conférence qui se tiendra prochainement à Genève.

Décision II

Les Ministres des pays le moins avancés,

Conscients des / ^{considérables} problèmes de développement des pays les moins avancés,

Reconnaissant la nécessité de réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur ces problèmes,

1. Soulignent la nécessité urgente de créer un centre de recherche sur les pays les moins avancés à Dhaka afin : (i) de réaliser et de promouvoir des travaux de recherche et d'analyse sur des questions relatives au développement des pays les moins avancés; (ii) d'aider les pays les moins avancés dans leurs propres surveillance et suivi du futur programme d'action en leur faveur; (iii) de promouvoir la coopération entre les pays les moins avancés en matière de recherche et d'analyse;
2. Prient instamment la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organisations, de fournir une assistance financière, technique et autre adéquate au Centre, lorsque celui-ci aura été durablement établi;
3. Prient tous les organismes des Nations Unies, en particulier la CNUCED, ainsi que les organisations internationales et multilatérales de fournir leur entière coopération et leur appui au Centre pour la conduite de ses travaux.

Décision-III

La Réunion des ministres des PMA à Dhaka

Reconnaissant l'importance d'arrangements structurels pour la tenue de consultations et d'échanges de vues réguliers entre les pays les moins avancés sur des questions les intéressant, de même que pour la surveillance et le suivi du plan d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 devant être adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA en septembre 1990,

Décide qu'à cette fin, les représentants des pays les moins avancés auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York tiendront des consultations régulières et que ces consultations auront lieu à/niveau Ministériel pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies;

Décide également que les représentants des pays les moins avancés auprès d'autres offices des Nations Unies devraient aussi prendre des dispositions pour tenir régulièrement des consultations analogues.